

Annonce

COUPE DE LA VIOLETTE

2026

3ème édition

Compétition Adulte de danse sur glace

**conforme au règlement sportif
Danse sur Glace**

**ouverte aux Compétiteurs
membres de Clubs affiliés à la
Fédération Française des Sports De Glace
ou à d'autres Membres de l'ISU**

organisée par Toulouse Sports de Glace

à TOULOUSE

**Samedi 31 janvier et Dimanche 1er février
2026**

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



**CSN
DANSE
SUR GLACE**



1. RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

La **Coupe de la Violette 2026** sera organisée en collaboration avec la CSNDG conformément au Règlement Intérieur 2025/2026 de la CSNDG, aux Règles spécifiques ISU 2025 de la Danse sur Glace, ainsi qu'à toutes les Communications ISU et Communications CSNDG pertinentes.

La participation à cette compétition est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être éligibles selon la Règle 3.4.8 du Règlement Intérieur CSNDG. Selon la réglementation en vigueur (extraits) :

- Les compétiteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédant la Compétition,
- S'ils sont membres d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaires d'une Licence Compétition ou Extension Compétition danse sur glace, et ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale, un Championnat de Ligue, un Championnat de Ligue Solo, un Tournoi de France ou à un Tournoi Interrégional.

2. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

La Déléguée Technique Adulte de la CSNDG :

Karine DERRIEN BODÉNEZ

adultes@csndg.org

L'Organisateur : **TOULOUSE SPORTS DE GLACE**

Présidente : **Françoise SANCHEZ**

tsgpatinage31@gmail.com

Tél : 06 15 92 20 23

La Responsable de l'accueil des Compétiteurs :

Contact : **Laura FRISICARO**

laurafrs94@yahoo.fr

Tél : 06 74 49 99 29

3. LIEU

Patinoire Alex Jany, Toulouse

7 chemin du Verdon

31500 Toulouse

Patinoire couverte avec une piste de glace de **60** mètres x **30** mètres

Nom des stations de transport public les plus proches :

Métro A, Arrêt Argoulets

Note de l'organisateur :

Parking/Zone non payante

Petite restauration sur place

4. INSCRIPTIONS

4.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Le Formulaire d'Inscription doit être rempli **de préférence par le Club des Compétiteurs**, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné de l'avis de paiement des droits d'inscriptions à l'Organisateur au plus tard, 6 semaines avant, soit le **21 décembre 2025**.

à adultes@csndg.org
et en copie à tsgpatinage31@gmail.com

4.2 FRAIS D'INSCRIPTION

✚ Les droits d'inscription sont à payer par virement bancaire sur le compte de l'Organisateur.

L'avis de virement doit accompagner la feuille d'inscription pour la rendre valide.

Assoc Toulouse Sports de Glace Banque Populaire

BIC CCBPFRPPTLS

IBAN FR76 1780 7000 7695 4216 8523 944

- Première épreuve **Solo** : **45 €**,
et pour une épreuve solo supplémentaire : **10 €**
- Première épreuve en **Couple** : **72 €** par couple, soit 36 € par partenaire,
et pour chaque épreuve couple supplémentaire : **20 €** par couple
- Un patineur patinant à la fois en couple et en solo devra d'abord régler le solo puis le couple donc : $45€ + (20€/2=10€) = 55€$

Les frais administratifs sont inclus dans ces tarifs.

✚ Il est possible de faire plusieurs épreuves couples et/ou solos.
Le nombre de participations en solo sera limité à 2 catégories.
(2 catégories d'imposée, ou 1 danse imposée + 1 danse libre)

Toutefois, en cas de contrainte horaire, le nombre de catégories possibles sera revu à la baisse pour les patineurs qui en font le plus, afin que tout le monde puisse participer. Les frais des catégories supprimées seraient alors remboursés par l'organisateur.

✚ Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

✚ Les retards d'inscription seront sanctionnés par une pénalité de 60 € (que ce soit : dossier, musique, ou enregistrement PPC).

5. CONTENU DES ÉPREUVES

Documentation de la saison

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG. Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

- [Éléments Requis Adulte 2025/2026](#) (document associé à la comm 394)
(Danses imposées de la saison/Rhythm Dance/Danses Libres Couple et Solo)
- Pour les catégories couples ISU, se référer aux pages 15 à 19 de l'Annonce Internationale : [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2025/2026](#)
- Pour les catégories non ISU, se référer à la [Communication CSNDG 394 spécifique sur les Directives Techniques Adultes](#).
- Pour tous, se référer à la [Communication CSNDG 387 sur le format des musiques](#).
- [Diagrammes des Danses imposées](#)

Groupes et références techniques

Épreuve	Échauffement	Nombre max par groupe	Règlement ISU	Règlement CSNDG
Imposées Couples ISU	3 minutes	5 couples	Page 15	Comm 394
Imposées Couples non ISU	3 minutes	5 couples		Comm 394
Imposée Solos*	3 minutes	10 solos		Comm 394
Rhythm Dance Couples	5 minutes	5 couples	Pages 16/17	Pages 31 à 33
Libre Couples non ISU	3 minutes	5 couples		Pages 37 à 42
Libre Couples ISU	5 minutes	5 couples	Pages 18/19	Pages 36 à 42
Libre Solos jusqu'à Bronze	3 minutes	8 solos		Pages 38 à 42
Libre Solos Argent à Or	5 minutes	8 solos		Pages 38 à 42

*Page ISU Solo Adult non suivie pour les compétitions françaises..

Précisions

- Échauffements :
 - Danses imposées :
30 secondes sans musique suivies de 3 x 50 secondes en musique.
 - Rhythm Dance et Danses Libres :
sans musique (possibilité de léger fond musical).

- Passage :

Après la fin du dernier pas de la danse imposée, le couple ou le patineur doit atteindre sa pose finale dans les 20 secondes. Si ce délai est dépassé, une déduction de «durée du programme» conformément à la [règle ISU 353, paragraphe 1.n\)](#) sera appliquée par le Juge-Arbitre.

6. FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME (et danses imposées)

- + L'inscription sur PPC ne peut se faire que si la licence Compétition Danse (ou avenant) est prise. Il faut donc la prendre en même temps que l'envoi de l'inscription.
- + Depuis 2023, il existe une plateforme de réception pour les feuilles de programme. Voir explications dans [la Notice d'utilisation PPC](#).
- + Envoyer les éléments de programme entre le **10** et le **17 janvier 2026** via la plateforme PPC <https://ppc.csndg.org/>
- + **Attention :** TOUS les patineurs doivent être inscrits sur la plateforme, **même ceux qui ne présentent que des danses imposées.**
- + En se connectant à l'adresse **ppc.csndg.org** :
 - o 1 seul accès par club français
 - o Les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres, Couples ou Solos) doivent être insérés pour chaque patineur (ou couple) licencié. Pour les patineurs ne présentant que des danses imposées : feuille avec nom(s) mais sans élément.
 - o Le correspondant club ou l'entraîneur pourra **déposer (ou modifier) les feuilles de programmes** de ses compétiteurs (accès « entraîneur »).
- + Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.
- + Pour les clubs étrangers : contactez adultes@csndg.org

7. MUSIQUE

- + Conformément au Règlement Intérieur, **les musiques** doivent être fournies sous support **MP3** et sont à envoyer :

entre le **10 janvier** et le **17 janvier 2026**

à sebastien.bonello@gmail.com

Se référer à la communication **CSNDG n°387** pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et les supports musicaux ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée. Il est rappelé qu'une clé USB de secours doit toujours être rapidement à disposition de la sonorisation en cas de défaillance du fichier original.

- + [Formulaire de Musiques](#) pour Déclaration SACEM

À envoyer par mail avant le **17 janvier 2026** à : sebastien.bonello@gmail.com

8. OFFICIELS D'ARBITRAGE

+ Désignation des officiels d'arbitrage :

Les Officiels d'Arbitrage sont désignés et convoqués par le Représentant de la Commission Régionale des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

+ Repas, hébergement et frais de déplacement :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Officiels d'Arbitrage seront pris en charge par l'Organisateur, selon la communication CSNDG/Prise en charge des frais des Compétitions (n°345 pour 2023/2024)

+ Hôtel pour les Officiels :

HÔTEL IBIS MATABIAU

14 boulevard Bonrepos
31000 Toulouse
T21 : 05 61 62 50 90

+ Responsable Accueil Officiels :

Françoise SANCHEZ

Tél : 06 15 92 20 23
tsgpatinage31@gmail.com

+ Organisation Navettes pour Officiels

Françoise SANCHEZ

Tél : 06 15 92 20 23
tsgpatinage31@gmail.com

+ Office du Tourisme : pour les informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs

Donjon du Capitole Square de Gaulle

31000 Toulouse
Tél : 05 17 42 31 31

9. ACCRÉDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants. Elle sera donnée à tous les Compétiteurs inscrits et aux Entraîneurs, aux Officiels d'Arbitrage, à l'Équipe Technique et aux invités.

Le dossier de bienvenue, s'il y en a, sera désormais sous format numérique, téléchargeable grâce à un lien fourni par le club.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange :

- de la Feuille de Contenu de Programme, si une modification a eu lieu depuis l'envoi sur la plateforme ppc
- de la clé USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la com 369).

10. DROITS À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant.

Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

11. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique et seront disponibles sur la page Compétitions/Adultes du site CSNDG, environ 1 semaine avant la compétition.

12. CÉRÉMONIE DES RÉCOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

13. PROTOCOLES

Aucun protocole ne sera distribué.

Les résultats seront consultables sur <http://www.ffsg-csndg.org/>

14. ASSURANCE / RESPONSABILITÉS

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club.

À défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

15. HORAIRES PRÉVISIONNELS

Samedi	31 janvier 2026	de 7 heures à 22 heures
Dimanche	01 février 2026	de 8 heures à 16 heures...

Possibilité de podiums intermédiaires si timing serré.

*Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits.
Les horaires définitifs de la Compétition seront publiés sur www.ffsg-csndg.org.*

16. RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR ET ÉCHÉANCES

Tous les documents se trouvent sur le site internet [CSNDG/Téléchargements](#).

Il est important de **respecter ces échéances**, ainsi que le **format et nom des pièces demandées**, pour valider l'inscription et faciliter l'organisation de la compétition.

Tout retard dans l'envoi du paiement ou des pièces demandées entraînera une pénalité de 60 €.

Pièce demandée ou à faire	Infos/Contacts	Date limite
Paielement par virement	Assoc Toulouse Sports de Glace Banque Populaire BIC : CCBPFRPPTLS IBAN: 7000 7695 4216 8523 944	Avant le 21 décembre 2025
Feuille d'inscription + avis de virement	adultes@csndg.org tsgpatinage31@gmail.com	
Prise des avenants Danse Compétition de la licence	<i>Afin de permettre l'ouverture de la PPC</i>	
<u>Pour TOUS les Patineurs :</u> inscription sur la plateforme PPC	https://ppc.csndg.org/	Avant le 21 décembre 2025
Contenu des Programmes Libres		Avant le 17 janvier 2026
Musiques en mp3 <i>(préparées selon la com 394)</i>	sebastien.bonello@gmail.com adultes@csndg.org	Avant le 17 janvier 2026
Et déclaration SACEM		

Merci de votre compréhension.

Bonne compétition à tous !

KDB/CSNDG
09 novembre 2025